

**COMMUNIQUE DU 15 JANVIER 2021**

Mesdames, Messieurs

Je reviens vers vous après les annonces du gouvernement du jeudi 14 janvier 2021.

Monsieur le premier Ministre a indiqué que la situation sanitaire restait préoccupante mais stabilisée à ce jour. Elle reste maîtrisée mais encore fragile car la circulation du virus reste importante et l'apparition des variants augmente la contagiosité.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Ministre de la santé et des solidarités a rappelé le maintien absolu des gestes barrières et le renforcement des protocoles sanitaires.

**Il a été annoncé :**

- **un couvre-feu national de 18h00 à 6h00, à partir du samedi 16 janvier 2021**
- **le maintien de l'ouverture des établissements scolaires en renforçant les dispositifs (selfs et enseignement de l'EPS)**

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a rappelé les 2 objectifs du Gouvernement :

- La continuité de l'enseignement
- La santé des élèves, des professeurs et membres du personnel

Il a donc annoncé :

- La possibilité de maintenir le fonctionnement hybride (alternance domicile-enseignement) pour les lycées et de façon exceptionnelle pour les collèges
- Des mesures sanitaires plus strictes pour la restauration scolaire avec la mise en place du non brassage des élèves dès le premier degré (Ecole)
- Une possibilité d'allonger la pause méridienne si nécessaire afin de pouvoir respecter le non brassage des élèves en restauration scolaire
- La suspension des pratiques intérieures en EPS

Ces mesures annoncées sont nationales. Concernant l'Institution Saint-Martin, je vous annonce :

- Le maintien, pour tous les collégiens et les lycéens, de l'enseignement en présentiel, aux horaires habituels définis par les emplois du temps. Si cela est nécessaire, une attestation sera donnée à votre enfant pour lui permettre de rentrer à son domicile après 18h00. Il nous manque, à cette heure, les informations pratiques des instances académiques.
- Le maintien du non brassage des élèves dans les 2 selfs de l'Institution. J'ai demandé aux parents de rappeler à leur enfant que le respect des règles reste important pour la santé de tous.
- **Le port du masque à table, dans le self, quand l'élève ne mange pas.**
- La pause méridienne (temps du repas) est toujours d'une durée de 1h10.
- **La pratique de l'EPS est maintenue, sauf à l'intérieur des structures. L'équipe des professeurs proposera une alternative aux classes concernées par un changement de discipline. Il est recommandé aux élèves de venir avec des vêtements chauds pour une pratique sportive extérieure.**
- **Les professions de Foi prévues le samedi 16 janvier à 16h00 sont avancées à 15h00.**

Monsieur le Premier Ministre a aussi indiqué qu'il faut se préparer à toutes les éventualités. Cela signifie que nous devons nous y préparer aussi : je vous demande alors de vérifier que vous êtes bien en possession de vos codes Ecole Directe et Office 365 (qui donne accès à Teams)<sup>i</sup>, en prévision de la mise en place d'un enseignement à distance. Ceci fait partie de la prévention nécessaire.

Le maintien de notre bonne situation sanitaire actuelle dans l'Institution passe par la compréhension et le respect strict des consignes. Le port du masque n'est absolument pas une option (comme peuvent le penser certains élèves et familles). Il est évident que je dois compter sur la continuité de l'application des règles sanitaires au sein de notre établissement.

Je vous témoigne à nouveau l'engagement de tous, professeurs, membres du personnel et membres du Conseil de Direction de l'Institution Saint-Martin afin que l'enseignement reçu par les élèves soit le meilleur possible dans les conditions actuelles.

Bien à vous,

M. Gourgues Christophe  
Chef d'Etablissement Coordinateur

---

<sup>i</sup> En cas de perte des codes Ecole Directe, veuillez contacter le secrétariat : Mme Tonneau pour le collège et le lycée GT ou Mme Bonin pour le lycée professionnel.  
Le mode d'emploi pour l'accès à Office 365 vous a été envoyé sur Ecole Directe le 28/09/2020.